

Un séjour printanier au cœur de la Corée du Sud !



Jours:	16
Prix à partir de:	1500 EUR Vol international non inclus
Confort:	★★★★★
Difficulté:	★★★☆☆
📍 Les incontournables 📍 Culture	

Au printemps prochain, dépaysez-vous au contact des traditions coréennes lors de ce circuit de 14 jours. En compagnie d'un guide francophone, explorez des sites inscrits au Patrimoine mondial de l'UNESCO, pour ne citer que la cité de Gyeongju et Andong considérée comme la capitale spirituelle du pays du matin calme. Livrez-vous à des expériences uniques, comme passer une nuit dans un Hanok. Vivez le quotidien des moines bouddhistes dans les temples. Bon voyage !

Jour 1. Direction Séoul



Vol international 📍

- Vous mettez le cap sur Séoul, la capitale de la Corée du Sud.

Jour 2. Arrivée et transfert à votre hôtel



Aéroport Incheon 📍
50km - ⌚ 1h
Séoul 📍

Aéroport Incheon - Séoul

- Atterrissage à l'aéroport de Séoul ! Après récupération des valises, vous rencontrez notre représentant francophone. Celui-ci vous emmène à votre lieu d'hébergement (trajet 1 heure).

Sur place, vous recevez une mise au point sur le déroulement du voyage et des documents utiles.

Jour 3. Découverte des sites historiques de la dynastie Joseon



- Votre épopée touristique à Séoul commence par la visite du **palais de Changdeokgung**. Cette résidence royale date du XVe siècle et fait partie des **cinq palais de Joseon**. À l'arrière du monument, vous trouverez un jardin qui abrite un arbre vieux de plus de 300 ans, aux côtés d'un pavillon et d'un petit étang.
- Vous passez ensuite au sanctuaire de Jongmyo, consacré aux ancêtres de la dynastie Joseon (1392-1910). C'est le plus vieux sanctuaire royal confucéen en Corée. En effet, la création du site remonte au XVIe siècle. Sur place, les rituels s'accompagnent de chants et de danse, selon les anciennes traditions.

Séoul 📍

- Vous terminez votre circuit du jour par un tour au palais de Changgyeonggung qui servait jadis de refuge aux rois ayant abdicqué. Cet édifice est connu pour sa salle du trône datant de 1616. Lors de l'invasion japonaise, le site fut reconverti en un zoo, qui n'existe plus actuellement, et un jardin botanique toujours ouvert aux visiteurs.

Jour 4. Sous le charme des cerisiers



Séoul 📍

- Profitez d'une balade sur le long de la rivière Han, puis rendez-vous à Yunjungno pour admirer les cerisiers en fleur sous le soleil printanier.

Jour 5. En route pour Gyeongju (UNESCO) : Ancienne capitale du royaume de Shilla



Séoul 📍

🚗 330km - ⌚ 2h 30m

Gyeongju 📍

Séoul - Gyeongju

- Aujourd'hui, vous visitez Gyeongju, l'**ancienne capitale du royaume de Silla**. De son riche passé, cette ville inscrite au Patrimoine mondial de l'UNESCO a conservé un beau patrimoine, pour ne citer que les œuvres d'art conservées au Musée national.

Vous passez au parc de Daereungwon qui abrite les tombes de la noblesse Silla, notamment celle de Cheonmachong. Cette dernière contient un panel de reliques et de couronnes, qui montrent l'attachement roi pour le luxe.

Jour 6. Visite de sites exceptionnels (UNESCO)



Gyeongju 📍

- S'ensuit la visite des vestiges d'Imhaejeon, une ancienne résidence secondaire pour la famille royale de Silla. Le site englobait plusieurs bâtiments anciens, cinq tours et le fameux étang d'Anapji.
- Dans les hauteurs de la Gyeongju, découvrez le temple de Bulguksa, qui figure au Patrimoine culturel mondial de l'UNESCO depuis 1995. C'est l'une des pièces clés des vestiges de Gyeongju. Ses reliques en pierres finement taillées sont célèbres à travers le monde. Le complexe s'étend sur les pentes de Gyeongju, Jinheondong et Tohamsan.
- Vous poursuivez votre escapade à la grotte de Seokuram, un lieu d'ermitage du **temple de Bulguksa**, implanté à 750 m d'altitude sur le mont Toham. Cette caverne artificielle contient une gigantesque statue du Bouddha Sakyamuni qui observe la mer en méditation.

En redescendant, vous bifurquez au village artisanal de Gyeongju pour dénicher quelques souvenirs. Vous passez la nuit dans une maison traditionnelle.

Jour 7. Une tombe aquatique



Gyeongju 📍

- Toujours à Gyeongju, visitez le temple Golgusa de l'école Seon du bouddhisme mahayana. Rencontrez-y des moines-guerriers, experts du sonmudo (un art martial bouddhique coréen).
 - Enfin, partez découvrir la tombe aquatique du Roi Munmu enfouie dans la mer bleue. Visible depuis la route qui mène au village de Bonggil-ri, ce site est accessible via une voie navigable.
-

Jour 8. Direction BUSAN: Deuxième ville de Corée



Gyeongju 📍

🚗 100km - ⌚ 1h 30m

Busan 📍

Gyeongju - Busan

- En prenant le train vous pourrez longer le littoral coréen entre Gyeongju et Busan, simplement magnifique.

Busan se positionne deuxième des grandes villes de la Corée du Sud après Séoul. Cette cité portuaire est réputée pour son dynamisme économique. On y trouve de fastes-restaurants, de grosses boutiques, des parcs verdoyants et de somptueuses plages.

Cette ville portuaire coréenne propose un marché aux poissons qui ne manquera pas de ravir les cuisiniers en herbe.

- Pour votre détente, rendez-vous à la plage Haeundae qui s'étend sur 1.5 km de long et environ 40 m de large.
-

Jour 9. Aux abords de l'océan



Busan 📍

- Bien entendu, nous avons prévu quelques visites culturelles au cœur de la cité. Ainsi, découvrez le temple d'Haedong Yeonggungsa qui fait partie des rares sanctuaires coréens érigés au bord de la mer. Sur place, appréciez la vue dégagée sur l'océan et laissez la brise marine, le clapotis de l'eau et les chants bouddhiques vous bercer.
-

Jour 10. Envol pour l'île de Jeju



Busan 📍

✈️ 302km - ⌚ 55m

Ile de Jeju 📍

Busan - Ile de Jeju

- Aujourd'hui, vous prenez un avion à destination Jeju-do. Un représentant de l'agence vous attend à l'aéroport de l'île pour vous conduire à l'hôtel.
-

Jour 11. Rencontre avec les plongeuses de l'île



Ile de Jeju 📍

- En compagnie d'un guide francophone, sillonnez la station balnéaire de Jungmun. Rafraîchissez-vous à la cascade de Cheonjeyeon, découvrez la collection unique de l'arboretum Yeomiji, flânez sur le pont Seonimgyo et assouvissez vos envies de détente à la plage de Jungmun.
- Partez ensuite à la rencontre des plongeurs de l'île qui pêchent en apnée les fruits de mer depuis des générations.
- Aujourd'hui, vous allez également visiter le beau temple de Yackcheonsa.

Jour 12. Entre histoire et culture



Ile de Jeju 📍

Village folklorique de Seongeup 📍

Ile de Jeju 📍

Ile de Jeju - Village folklorique de Seongeup

- Pour terminer votre aventure sur l'île de Jeju, rejoignez le village folklorique de Seongeup. Retrouvez-y des maisons traditionnelles vieilles de plus de 300 ans, des écoles confucéennes et de nombreuses coutumes préservées. Au milieu du village, des **arbres zelkova** datant de plusieurs siècles s'imposent comme des monuments naturels.

Jour 13. L'incontournable Nanta show



Ile de Jeju 📍

✈️ 450km - ⌚ 1h

Séoul 📍

Ile de Jeju - Séoul

- Vous prenez votre dernier petit-déjeuner sur cette île de rêve. On vous escorte ensuite à l'aéroport. Un vol domestique vous ramène à Séoul. Une fois arrivé, installation à votre hébergement.
- Vous assistez à un spectacle Nanta. Ce show gastronomique typiquement coréen montre une préparation chorégraphiée des plats traditionnels.

Jour 14. Visite des quartiers traditionnels



Séoul 📍

- Découvrez aujourd'hui le plus grand complexe commercial souterrain d'Asie : le Coex. Le site regroupe de nombreuses boutiques de cosmétiques et d'accessoires vestimentaires. Ne ratez pas le musée du Kimchi. Si vous avez un petit creux, des restaurants sont présents sur place pour un intermède gourmand.
- Situé dans le quartier de Gangnam, le temple de Bogeunsa figure également dans le circuit du jour. Fondé en 759, sous la dynastie Silla, ce vieux domaine abrite un temple principal et une statue du Bouddha Mireukdaebul de 23 m de hauteur.

Jour 15. Bon retour et à bientôt!

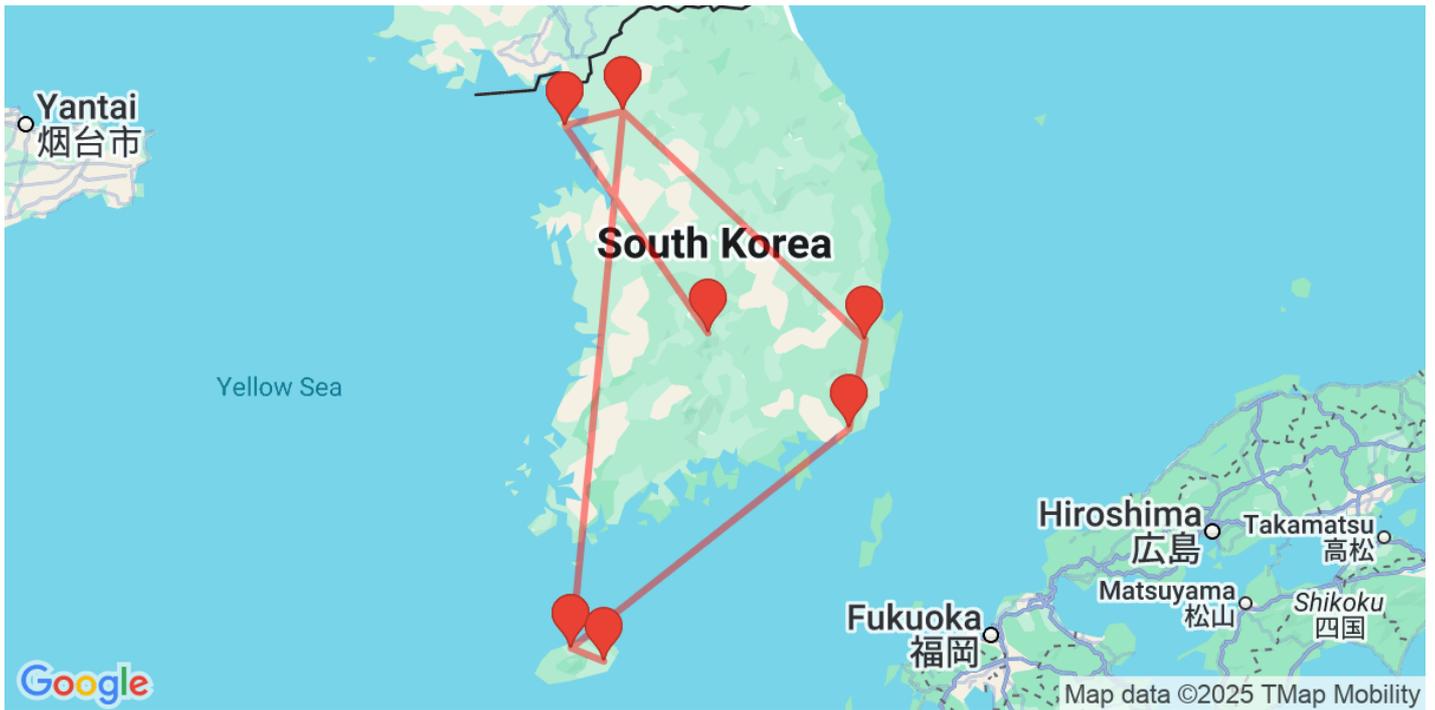


Séoul - Aéroport Incheon

- Un représentant de l'agence vous récupère à l'hôtel pour vous conduire à l'aéroport. Fin de nos services. Bon voyage !

Séoul 📍
50km - ⌚ 1h
Aéroport Incheon 📍
Départ 📍

Carte itinéraire



Tarif par personne pour un circuit privatisé

1-1
1500 EUR

Informations supplémentaires

Conditions générales de vente

Modalité d'inscription

Toute demande d'inscription doit être effectuée par e-mail auprès de l'Agence Locale ou directement en ligne depuis l'Espace Client accessible depuis le site internet de l'Agence Locale ou le site de notre regroupement www.nomadays.fr.

Pour se connecter à l'Espace Client, il suffit de saisir l'identifiant et le mot de passe déterminés lors de la première connexion.

L'inscription est considérée comme définitive une fois le formulaire de réservation en ligne complété et à réception du règlement de l'acompte et/ou du solde en fonction de la date d'inscription.

Selon les prestations choisies et les règlements du pays, une photocopie du passeport pourra être demandée par l'Agence Locale. En cas de non envoi de la photocopie du passeport dans les délais indiqués par l'Agence Locale, celle-ci ne pourra pas garantir la bonne exécution des prestations réservées.

Une fois le paiement effectué, un e-mail de confirmation est envoyé au Client. Il comprend la confirmation du règlement ainsi que la facture électronique téléchargeable.

Un accusé de réception est envoyé au Client par voie électronique. Dans l'hypothèse où le Client ne recevrait pas l'accusé de réception, la réservation serait néanmoins définitive à compter de sa réception par l'Agence Locale.

Modalité de paiement

Inscription réalisée plus de 30 jours avant la date du départ

Le Client doit payer un acompte de 30% du montant total des prestations réservées. Le solde du séjour doit être versé au plus tard à 30 jours avant la date de début dudit séjour.

Inscription réalisée moins de 30 jours avant la date du départ

Le Client doit régler en une seule fois la totalité du montant du voyage.

Moyens de paiements

À la confirmation de votre réservation, votre agent locale vous préparera votre facture électronique, éditée au nom du collectif d'agences locales Nomadays, agence de voyage dûment immatriculée en France. Les paiements se font soit :

- par carte bancaire en ligne et sans frais, depuis les liens de paiements disponibles sur la facture électronique.
- par virement bancaire sur le compte de l'agence de voyage Nomadays, basée en France et dûment immatriculée.

La facture électronique est mise à jour à chaque réception de paiement, et reste consultable à tout moment depuis l'Espace Client. Elle est entre autre téléchargeable et imprimable.

Conditions d'annulation

Conditions et frais d'annulation

Dans le cas où le Client se trouverait dans l'obligation d'annuler le voyage, il devra en informer l'Agence Locale et son assureur par tout moyen écrit permettant d'avoir un accusé réception, dès la survenance du fait générateur de cette annulation. La date d'émission de l'écrit sera retenue comme date d'annulation pour la facturation des frais d'annulation. En règle générale, la compagnie d'assurance apprécie, en fonction des documents que le Client lui communique directement, la date du fait générateur à l'origine de la décision d'annuler le voyage pour accepter de rembourser les frais d'annulation.

Barème des frais d'annulation totale :

- plus de 45 jours avant la date de départ : 30% du prix total TTC du voyage
- de 44 à 31 jours avant la date de départ : 40% du prix total TTC du voyage
- de 30 à 14 jours avant la date de départ : 50% du prix total TTC du voyage
- de 13 à 7 jours avant la date de départ : 75% du prix total TTC du voyage
- moins de 7 jours avant la date de départ : 100% du prix total TTC du voyage

Barème des frais d'annulation partielle, sauf cas particuliers :

Si un voyageur inscrit à un voyage privatisé annule sa participation, alors que le voyage est maintenu pour les autres participants :

- pour les prestations personnelles (non partagées) : le barème des frais d'annulation ci-dessus sera appliqué pour le voyageur qui annule.
- pour les prestations partagées : des frais égaux à 100%, quelle que soit la date d'annulation, seront facturés au participant qui annule sur sa quote-part des prestations partagées du voyage.

Lorsque plusieurs clients se sont inscrits sur un même dossier et que l'un d'eux annule son voyage, les frais d'annulation sont prélevés sur les sommes encaissées pour ce dossier, quel que soit l'auteur du versement.

En cas d'annulation, pour quelque raison que ce soit, les frais extérieurs au voyage souscrit chez l'Agence Locale et engagés par le Client tels que, frais de transport jusqu'au lieu de départ du voyage et retour au domicile (billets d'avion, de train ou de bus), frais d'obtention des visas, documents de voyages, frais de vaccination, ne pourront faire l'objet d'un quelconque remboursement.

Cession de contrat

En cas de cession du contrat, le Client est tenu d'en informer l'Agence Locale au plus tard 7 jours avant le départ par e-mail. Cette cession est possible sous réserve de disponibilité du transport aérien et du niveau adéquat du cessionnaire. Elle pourra entraîner des coûts supplémentaires (notamment en cas de modification de billet d'avion et de prestations nominatives), qui seront facturés au cessionnaire désigné. En tout état de cause, le cédant et le cessionnaire sont tenus solidairement du paiement du prix du voyage et des frais complémentaires éventuels.

Assurance

ASSURANCES ANNULATION ET ASSISTANCE

Pour participer à nos voyages, vous devez impérativement être assuré en assistance-rapatriement et frais médicaux à l'étranger.

Votre agence locale vous encourage à prendre connaissance du contrat spécifique élaboré avec notre partenaire **CHAPKA ASSURANCES et AXA ASSISTANCE**.

Pour souscrire à une assurance, connaître les garanties et les tarifs, suivez le lien ci-dessous.

CAP EXPLORER : La solution d'assurance complète conçue pour vivre sereinement votre voyage !

Choisissez la formule qui vous correspond le mieux:

- Explorer'Multirisque
- Explorer'Annulation
- Explorer'Assistance
- Explorer' Complémentaire Carte Bancaire

Spécifiques à nos voyages, nous suggérons fortement d'y souscrire.

Si vous choisissez de souscrire à l'une de ces formules, la convention détaillant l'ensemble des garanties et les modalités de déclaration du sinistre sont disponibles sur le site Internet de l'assureur.

Votre agence locale en aura connaissance, mais seul le participant est responsable du respect des procédures de déclaration de tout sinistre. Le participant doit donc conserver cette convention avec lui pendant toute la durée de son voyage.